

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE SPORT		
Nature de l'activité (1)		108 Adhérents		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		
Comptabilité tenue (2) :		Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	49 265 102,12 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [ ] ) ③	AC	1 023 2,12 %	
	4 Montant net des recettes	AD	48 242 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	6 0,01 %	
	6 Gains divers ⑤	AF	722 1,50 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	48 970 101,51 %	
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	1 675 3,47 %	
	9 Frais de personnel	BB	1 604 3,32 %	
		10 Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC	419 0,87 %
	11 Impôts et taxes ⑧	BD		
		12 Taxe sur la valeur ajoutée	JY	207 0,43 %
		13 Contribution économique territoriale	BS	712 1,48 %
	14 Autres impôts	BV	1 249 2,59 %	
	15 Contribution sociale généralisée déductible ⑧	BF	3 875 8,03 %	
	16 Loyer et charges locatives	BG	868 1,80 %	
	17 Entretien et réparations	BH	992 2,06 %	
	18 Personnel intérimaire		31 0,06 %	
	19 Petit outillage ⑩		2 687 5,57 %	
	20 Chauffage, eau, gaz, électricité		304 0,63 %	
	21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪		1 597 3,31 %	
	22 Primes d'assurances	BJ	540 1,12 %	
	23 Frais de véhicules ⑫		3 973 8,24 %	
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> )	BK	1 137 2,36 %		
24 Autres frais de déplacements (voyages...)		5 111 10,59 %		
25 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 4 414 dont facultatives BU 822	BK	5 236 10,85 %		
26 Frais de réception, de représentation et de congrès	BM	683 1,42 %		
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		967 2,00 %		
28 Frais d'actes et de contentieux		7 0,01 %		
29 Cotisations syndicales et professionnelles BY 379 0,79 %		3 941 8,17 %		
30 Autres frais divers de gestion	BN	1 905 3,95 %		
31 Frais financiers ⑭		147 0,30 %		
32 Pertes diverses ⑮	BP	37 0,08 %		
33 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	31 233 64,74 %		

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

PROFESSEUR DE SPORT

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

108 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....						CA	17 736	36,76 %
	35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....						CB	360	0,75 %	
	36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....						CC	763	1,58 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....						CD			
	38	<b>TOTAL (lignes 34 à 37)</b> .....						CE	18 859	39,09 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....						CF			
	40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....						CG	16	0,03 %	
	41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....						CH	3 470	7,19 %	
	42	Moins-values à court terme .....						CK	40	0,08 %	
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	65	0,13 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	44	Déficits Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....						CM			
	45	<b>TOTAL (lignes 39 à 44)</b> .....						CN	3 592	7,45 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....						CP	15 267	31,65 %	
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	2 309	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	532	
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ		
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	5 931	
7	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			11 104					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →											
<b>Total <sup>A</sup></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <sup>B</sup></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>			

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.